

L'Edito du Président

Cher-e-s ami-e-s,

Cette année encore, la Bourgogne a subi une période de gel qui parfois s'est révélée très intense sur certains bassins viticoles. Je pense bien sûr à l'Yonne et en particulier le Chablisien mais également au Châtillonnais dont nous savons maintenant avec certitude que la récolte ne sera pas au rendez-vous.

Nous sommes bien entendu solidaires des vignerons qui ont connu une fois encore des catastrophes climatiques.

La Solidarité s'est par ailleurs exprimée dans de nombreux villages de la Côte d'Or ou de la Côte Chalonnaise. Cette valeur qui semble parfois s'évanouir dans une société individualiste, sera sans aucun doute le marqueur de ce millésime.

Nombreux Présidents d'ODG, aidés par beaucoup d'entre vous, ont organisé l'achat et la distribution de bottes de paille afin de lutter contre le gel. Ce dévouement au service du collectif illustre combien notre profession sais se montrer unie et soudée dans l'adversité.

La CAVB, comme vous le savez, est restée en contact avec les pouvoirs publics afin de les associer à vos actions. Nous avons également communiqué auprès des médias pour faire comprendre à l'opinion publique que ce combat mené durant 15 jours permettrait de sauver la récolte, et représentait, au-delà de la filière, un enjeu économique pour toute la région.

Nous tirerons également le bilan de ce nouvel épisode de gel, tant pour étudier les moyens de lutter contre ce fléau que pour évaluer une mutualisation des moyens à mettre en œuvre pour l'ensemble des vignerons. Enfin, il faudra que nous poursuivions notre travail d'influence au niveau local et national pour faire évoluer l'assurance récolte qui, en l'état, est totalement inadaptée.

J'espère bien entendu que les aléas météorologiques sont dernière nous et que les 4 mois à venir jusqu'à la récolte seront propices et favorables à nos vignes.

Amitiés, Jean-Michel AUBINEL

Sommaire

Zoom sur le bilan des deux semaines de gel en Bourgogne

Infos nationales : Comment la CNAOC développe son influence ?; Fêtes viticoles responsables

Infos régionales : Assemblée Générale de la CAVB, La charte phyto,

Infos douanes :

Infos techniques : Rappel des missions des commissions techniques et règles de taille, Demande autorisations de plantation nouvelles.

Infos Service accompagnement: Complémentaire santé, Réunions d'informations micro BA, Accessibilité, Choix d'utilisation du nouveau TESA

Divers : Vigneron des climats de Bourgogne, formations Certiphyto CA 71

BILAN DU GEL EN BOURGOGNE

Du mardi 18 au dimanche 30 avril, la Bourgogne a connu des baisses de températures significatives dans tout le vignoble.

Le Nord de la Bourgogne a été le plus impacté, notamment Chablis et les appellations régionales (Vézelay, Côtes d'Auxerre, Epineuil et Tonnerrois).

Le département de la Côte d'Or s'en sort globalement bien, à l'exception notable du Châtillonnais qui a vu les températures atteindre - 6° à - 8°C durant plusieurs nuits (environ 80 % des surfaces impactées fortement). La mobilisation des vignerons durant les nuits de mardi 25 à samedi 29 sur toute la côte a porté ses fruits. Quelques dégâts ont été néanmoins constatés sur les parcelles en plaine et en bas de coteaux.

La Saône-et-Loire a été globalement épargnée elle aussi. Le seul secteur touché dans le mâconnais est le Clunyois. Au total, une cinquantaine d'hectares sur les appellations

régionales a été impactée plus ou moins fortement. La Côte chalonnaise subi quelques dégâts, notamment le nord de l'appellation Rully et quelques parcelles de Mercurey.

L'ensemble des moyens a été mobilisé contre le gel, souvent organisé de façon collective par les ODG : chaufferette, bougie, feu de paille, brassage d'air par hélicoptère, aspersion.

On peut estimer la surface totale impactée à environ 3000 hectares à des degrés divers selon les parcelles. Plus de la moitié des surfaces touchées sont situées dans l'Yonne.

Un bilan sera tiré par la CAVB sur l'efficacité des dispositifs de lutte contre le gel avec l'ensemble des Présidents d'ODG et sera étudiée la possibilité de mutualiser ces moyens au niveau régional.

| ODG | RETOUR |
|--------------------------------------|--|
| ALOXE CORTON | Pas de dégâts |
| AUXEY DURESSES | Peu de dommage, quelques parcelles d'une dizaine d'ha (Melun) |
| BEAUNE | Peu de dommage, quelques parcelles isolées (combe entre Beaune et Pommard) |
| Grands Crus Gevrey | Dégâts très limités |
| CHASSAGNE MONTRACHET | Pas de dégâts |
| CHOREY LES BEAUNE | Un peu d'aligoté en bas de village, peu de dégâts |
| Grand Cru CLOS VOUGEOT | Pas de dégâts |
| Grand Cru Corton, Corton-Charlemagne | Pas de dégâts |
| COTE DE BEAUNE VILLAGE | Peu de dégâts, quelques parcelles en plaine |
| COTE DE NUITS VILLAGE | Pas de dégâts |
| FIXIN | Pas de dégâts |

| | |
|------------------------------------|---|
| GEVREY CHAMBERTIN | Très peu de dégâts |
| Grands crus Chambolle et Morey | Très peu de dégâts |
| HAUTES COTES | Dégâts localisés sur plusieurs communes (100 ha à des degrés divers) |
| LADOIX | Bourgogne en bas de village (5 ha), sinon pas de dégâts |
| MEURSAULT | Pas de dégâts sérieux, impact sur la plaine sud seulement |
| MONTHELIE | Peu de dégâts, quelques parcelles impactées en bas de village |
| MOREY ST DENIS | Pas de dégâts |
| NUITS ST GEORGES | Peu de dégâts |
| POMMARD | Bourgogne Hautes-Côtes touché, les parcelles dans la plaine, sur Pommard, pas de dégât |
| PULIGNY MONTRACHET | Quelques parcelles en plaine (après la nationale impactées à 25 %) |
| SANTENAY | Pas de dégâts |
| SAVIGNY LES BEAUNE | Une vingtaine d'ha gelés à 60% |
| ST AUBIN | Une vingtaine d'ha touchés (surtout sur les Bourgognes) à des degrés différents |
| SAINT ROMAIN | Dégâts limités |
| VOLNAY | Très peu de dégâts (parcelles gélives) |
| VOSNE ROMANEE | Quelques parcelles touchées sur les Bourgogne à Boncourt le bois, moins de 5ha. De même, le secteur de Concoeur a été bien touché |
| BOUZERON | 5 ha très touchés et environ 2 ha en pinot noir |
| GIVRY | Une vingtaine d'ha touchés à des degrés différents |
| MARANGES | Très peu de dégâts (parcelles en bas de coteaux) |
| MERCUREY | Une dizaine d'ha touchés |
| MONTAGNY | Pas de dégât |
| POUILLY-FUISSE | Pas de dégât |
| POUILLY-LOCHE ET POUILLY-VINZELLES | Très peu de dégâts, quelques parcelles touchées en bas de coteaux |
| MACON | 50 ha d'impactés entre 10 et 90 %. Le Clunysois le plus impacté |
| RULLY | Environ 10% (intensité 70%) essentiellement le nord de l'Appellation, Gaudine, Fosse, Marissou, Brange, Chaponnières, St Jacques |

| | |
|-------------------|---|
| SAINT VERAN | 2% du vignoble touché à 50% |
| VIRE CLESSE | Peu de dommage |
| CHABLIS | 20 % du vignoble impacté, toutes les communes (environ 1000 ha) |
| IRANCY | 10 % du vignoble impacté |
| SAINT BRIS | 10 à 15% d'hectares impacté |
| BOURGOGNE | Auxerrois impacté fortement (40 à 50%) / Côte chalonaise : qlq dégâts en bas de coteaux / Tonnerrois : impact important / Chatillonnais très impacté (80 %) |
| BOURGOGNE VEZELAY | 65% des parcelles impactées (de 20 à 80 %) |

INFOS NATIONALES

Comment la CNAOC développe-t-elle son influence au niveau national ?

La CNAOC est aujourd'hui un des interlocuteurs principaux des pouvoirs publics français et des parlementaires sur la politique viticole. Comment a-t-elle construit cette influence et comment l'entretient-elle ? A l'occasion des élections législatives, focus sur le travail de la CNAOC pour défendre les vignerons au niveau national avec le témoignage de son directeur Pascal Bobillier-Monnot.

Le Parlement et les élus : des alliés à préserver

« *Etre présent au Parlement, c'est indispensable* » commence Pascal Bobillier-Monnot, directeur de la CNAOC depuis 17 ans et spécialiste de l'influence politique. « *Construire de bonnes relations avec les parlementaires permet non seulement de défendre les intérêts des vignerons lors des discussions sur des projets de lois mais aussi de convaincre le gouvernement et les pouvoirs publics sur tous les sujets intéressant la viticulture en s'appuyant sur les élus.* » Alors comment construit-on des relations solides avec les parlementaires ? Pour cela, la CNAOC travaille régulièrement avec les groupes d'études viticoles de l'Assemblée et du Sénat, qui rassemble les parlementaires de territoires viticoles : 110 députés pour le groupe d'études *Viticultures* de l'Assemblée Nationale et 65 sénateurs pour le groupe *Vigne et vin* du Sénat. Aux deux groupes d'études s'ajoute l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du vin (ANEV) qui rassemble plus de 500 élus de territoires viticoles (parlementaires, maires, président de conseils départementaux et régionaux). « *Nous*

sommes régulièrement auditionnés au Parlement par les groupes d'études pour échanger sur des sujets d'actualité. Le travail avec l'ANEV est également primordial puisqu'il nous permet de mobiliser les collectivités locales. » précise le directeur de la CNAOC. Un réseau bien tissé par la CNAOC auprès des élus qui paye. Dernier exemple en date : le recul du gouvernement lors des discussions sur un nouvel arrêté relatif à l'utilisation des produits phytosanitaires fin 2016 qui prévoyait la création par voie réglementaire de Zones de Non-Traitement (ZNT) à proximité des habitations. « *Créer des ZNT à proximité des habitations n'était pas la bonne solution en terme de santé publique. Si des produits sont dangereux pour les riverains, ils le sont a fortiori pour les utilisateurs eux-mêmes. Et s'ils sont trop dangereux, alors les pouvoirs publics doivent assumer leur responsabilité et retirer les Autorisations de Mise en Marché (AMM) aux produits dont les substances sont considérées comme dangereuses. La mise en place de ZNT habitations aurait aussi fragilisé l'économie de nombreux vignobles et débouché sur l'arrachage de plusieurs milliers d'hectares* » explique M. Bobillier-Monnot. « *Les élus ont bien compris nos arguments. Ils l'ont fait savoir au gouvernement. C'est un débat trop complexe pour le trancher par voie réglementaire.* »

Des fédérations sur le terrain indispensable pour mobiliser les territoires

La CNAOC, c'est avant tout un réseau de 17 fédérations régionales qui rassemble les 218 Organismes de Défense et de Gestion (ODG) des

AOC vin et eaux-de-vie de vin de France. Pour le directeur de la CNAOC, « avoir un maillage de l'ensemble des territoires viticoles à travers nos fédérations régionales est très précieux. Cela permet de démultiplier les prises de position auprès des élus et des pouvoirs publics et de montrer que ce que nous défendons au niveau national est partagé par le terrain ». Les fédérations reprennent sous leur entête les positions nationales et les transmettent aux différents élus de leur territoire. Quand cela est nécessaire, elles peuvent les rencontrer directement. Pour le directeur de la CNAOC, « les parlementaires sont très sensibles aux échanges directs avec des vigneronnes sur le terrain. C'est ce travail de sensibilisation réalisée par nos fédérations régionales qui permet de faire bouger les lignes. » Un exemple : lors des discussions sur le projet de loi de santé publique en 2016, la mobilisation des fédérations a permis d'écartier des mesures dangereuses pour le vin comme le renforcement du message sanitaire et de faire voter la clarification de la loi Evin, qui permet désormais de communiquer sur les terroirs à la télévision. « Les fédérations, parce qu'elles sont représentatives des viticulteurs sont des outils de démocratie. C'est aussi ce qui fait leur force et celle de la CNAOC auprès des élus. » complète Pascal Bobillier-Monnot.

Au sein de l'Union Européenne, l'échelon national est-il encore déterminant ?

Fêtes viticoles responsables : un mémo rappelant les actions incontournables à mettre en place

Encadrer les dégustations et les fêtes viticoles, sensibiliser aux bonnes pratiques de dégustation et prévenir les comportements à risque est un engagement de la filière viticole en France. Il s'agit d'assurer quatre valeurs essentielles au cœur de l'accueil des visiteurs : convivialité, partage, découverte et sécurité.

Avec la saison des fêtes viticoles qui approche, Vin & Société a souhaité proposer un support pratique et succinct à destination des organisateurs. Des actions essentielles telles que la mise à disposition de crachoirs, eau, verres marqués etc... aux réflexes à avoir concernant la prévention routière (contrôle d'alcoolémie,

En matière de politique agricole, les principales décisions sont prises à Bruxelles : politique de qualité, étiquetage, régulation du potentiel de production etc. Alors l'échelon national est-il encore pertinent au sein de l'Union Européenne ? « Plus que jamais ! » s'emporte le Pascal Bobillier-Monnot. « Pour être écouté en Europe, l'échelon national est primordial ! ». Le Conseil des Ministres de l'agriculture qui rassemble tous les ministres de l'Agriculture des 27 Etats membres de l'UE est déterminant dans la prise de décision. Pour faire bouger les lignes au niveau européen, il faut d'abord convaincre le Ministère de l'Agriculture français ! Le Parlement français joue un rôle important pour nous aider à mobiliser le ministre. « Il fut d'une aide très précieuse lors du combat pour les autorisations de plantations. » précise le directeur de la CNAOC. « En 2011, c'est après un effort intense du Parlement français pour sensibiliser le gouvernement de l'époque que l'ancien Président de la République Nicolas Sarkozy a rejoint les positions de la filière et défendu le maintien d'un système de régulation au niveau européen. » Enfin, l'avenir de la CNAOC se joue aussi à l'échelon national « Jusqu'à aujourd'hui, nous avons principalement sensibilisé les députés ruraux. Nous devons désormais faire le même travail avec des députés de territoires plus urbanisés notamment sur les sujets de santé et environnementaux. » Un grand chantier pour continuer à développer l'influence de la CNAOC.

solutions alternatives à la prise de volant), ce mémo de deux pages regroupe les actions incontournables auxquelles penser. Des dispositions légales utiles permettront également d'éclairer en matière de responsabilité ou de taux d'alcool limite légal.

[Ce mémo est en ligne et téléchargeable sur le site internet de Vin & Société.](#) Vous y trouverez également une FAQ sur l'organisation de fêtes viticoles responsables et l'importance d'informer les visiteurs sur le principe de consommation responsable.

Contact : Laura Daillé –
laura.daille@vinsociete.fr

INFOS REGIONALES

Assemblée Générale de la CAVB

L'assemblée générale de la CAVB s'est tenue le 14 avril 2017.



L'assemblée générale annuelle de la CAVB s'est tenue le 15 avril dernier à la maison du vignoble à Beaune. Une centaine de participants étaient présentes. L'ensemble des viticulteurs de Bourgogne a été convié pour assister au rapport d'activité et aux tables rondes : la viticulture face aux enjeux environnementaux, quelle politique d'accompagnement pour la filière ? et Les domaines face à l'explosion des normes, comment simplifier le métier de vigneron ? De nombreux partenaires de la filière viticole, institutions et élus, étaient également présents à notre Assemblée Générale.

Le rapport financier a été présenté par le trésorier Gérard Vitteaut. Le bilan bénéficiaire (résultat d'exploitation de 51840€) démontre une bonne maîtrise des charges d'autant que les missions de services continuent de s'étoffer d'année en année et ce, sans aucune augmentation de la cotisation CAVB. Les cotisations CAVB sont d'ailleurs reconduites à l'unanimité des membres présents aux mêmes taux pour la prochaine récolte 2017.

La liste des sujets abordés lors du rapport d'activité par les différents responsables de commission reflète une activité très diversifiée au sein de la CAVB.

La commission contrôle interne a organisé des visites de vignes sur 5906 ha, 226 audits de cuverie ont été réalisés. Les formations initiales à la dégustation ont permis de valider la participation de 34 nouveaux dégustateurs (SIQOCERT, SAQ, UPECB), et les séances d'entraînement rencontrent un vif succès. Un groupe de travail vise à simplifier le système de contrôle, les premières propositions devraient être faites avant l'été à l'INAO.

La commission technique terroir et environnement a présenté, cette année encore, un bilan positif de la lutte contre la flavescence dorée et notamment : en terme de diminution d'insecticides, avec - 99,5 % de surfaces traitées dans le cadre de la lutte obligatoire contre la Flavescence Dorée en Côte-d'Or par rapport à 2013, et - 88 % en Saône-et-Loire. Cette commission a largement travaillé sur la Charte

régionale pour le bien vivre ensemble et l'utilisation des produits phytosanitaires

La commission communication, organisatrice de la Fête des Grands Vins, regrette la légère baisse de fréquentation de cette grande manifestation et étudie pour 2017 des évolutions. Un appel aux volontaires pour prendre part à l'organisation est lancé.

Le service accompagnement a été occupé par les intempéries du printemps 2016 et l'activation des différentes possibilités d'aide. Un travail sur les fermages a été mené en Côte d'Or, et des travaux sont en cours sur le foncier.

La commission main d'œuvre a suivi les actualités de l'année notamment concernant la complémentaire santé.

La commission douanes et fraudes travaille en collaboration avec les douanes nationales à la mise en place d'une plateforme commune pour les déclarations de récolte et de stock.

L'assemblée générale a continué sur deux tables rondes : les échanges ont été, pour chacune d'entre elles nourris.

La viticulture face aux enjeux environnementaux, quelle politique d'accompagnement pour la filière ?

Animée par *Jérôme Chevalier*, vigneron, Président de la commission Contrôle interne CAVB

Participants:

Jérôme Durain, Sénateur de Saône-et-Loire

Alain Suguenot, Député de la Côte d'Or

Jean-Yves Caillet, Député de l'Yonne

Jean-Hugues Goisot, Vigneron, Président de la commission technique CAVB

La seconde : Les domaines face à l'explosion des normes, comment simplifier le métier de vigneron ?

Animée par *François Labet*, vigneron

Participants:

François Patriat, Sénateur de la Côte d'Or

Jean-Paul Emorine, Sénateur de la Saône-et-Loire

Pascal Bobillier Monnot, Directeur de la CNAOC

Nicolas Rossignol, Vigneron, Responsable Main d'œuvre CAVB



La charte phyto

Nous vous proposons de faire un focus sur les engagements de la charte et du plan d'action « Phyto ». Pour cette première, il semble important de mettre en lumière les relations avec le voisinage...

Afin que la campagne de protection de la vigne se déroule paisiblement, quelques solutions proposées dans la charte peuvent être mises en place :

Réglementaire : Ne pas traiter dès que le vent est supérieur à 19km/h. Par la même occasion vous économisez des produits qui risquent de partir en dérive, vous économisez du temps et donc de l'argent...

INFOS TECHNIQUES

Visites de vignes ODG : Campagne 2017

Les visites de suivi des conditions de productions des vignes débuteront comme chaque année vers la fin du mois de juin et jusqu'à la fin du mois de juillet. Comme chaque année un technicien de la CAVB sera présent lors de ces visites.

Du vignoble de l'Auxerrois au Rhône, les 70 commissions techniques vérifieront le respect des conditions de production concernant l'encépagement, la conduite du vignoble (densité de plantation, taille, l'état d'entretien de la vigne et du sol, la charge, l'état sanitaire et les manquants, etc...).

Demandes autorisations de plantation nouvelles

Nous vous rappelons que les demandes d'autorisation de plantation nouvelles doivent s'effectuer sur le site vitiplantation et ce avant le **17 mai 2017**.

Nous vous incitons à faire vos démarches quelques jours avant cette date pour éventuellement modifier votre demande si celle-ci était rejetée.

URGENT

Pour toutes questions : Plantation-Centre-Est@inao.gouv.fr ou vitiplantation@franceagrimer.fr

N° de téléphone direct :

03.85.21.96.52 : Dominique BRIZARD (71)

03.80.78.71.95 : Emilia DROGOZ (21 et 89)

INFOS SERVICE ACCOMPAGNEMENT

Complémentaire santé

Comme nous vous en informions dans une précédente vinonews, l'obligation d'affiliation des salariés à la complémentaire santé a évolué.

Concernant les CDI, il y n'y a pas de changement, mais il est important de rappeler

Proposition de la charte : Proposer aux particuliers, riverains de vos parcelles, de les informer de vos jours de traitement par l'envoi d'un SMS. Les riverains des parcelles pourront ainsi adapter leurs sorties dans leur jardin, par exemple.

Pour aller plus loin que les engagements proposés : Aux abords des habitations et lieux collectifs, envisager/ tester le recours à des produits non CMR ou des produits « ZNT 5m », les techniciens des chambres d'agriculture peuvent vous accompagner dans ces démarches.

Les commissions seront notamment vigilantes sur le respect des règles de taille c'est-à-dire le type de taille et le nombre d'yeux francs, comme défini dans le chapitre VI.1-b des cahiers des charges des AOC Bourguignonnes. Malgré la prise en considération des aléas climatiques, certaines dérives ont pu être constatées.

Le travail de recommandation et de suivi par les professionnels est essentiel dans la réussite du contrôle des AOC pour maîtriser les coûts, développer l'accompagnement, prévenir les problèmes, et donc limiter les sanctions.

que pour les salariés demandant une dispense celle-ci doit être RENOUELEE chaque année civile.

Concernant les CDD, on distingue plusieurs cas :

- **Les CDD de moins de 3 mois** : pour lesquels l'affiliation n'est PLUS POSSIBLE, pour ceux affiliés individuellement, le versement santé est possible s'ils en font la demande dans les 21 jours qui suivent l'embauche.
- **Les CDD de plus de 3 mois avec date de fin** : ces contrats sont assurés automatiquement dès le 1^{er} jour du mois qui suit l'embauche.
- **Les CDD de plus de 3 mois sans date de fin** : pour ce cas particulier il faut se baser sur la durée minimale du CDD :
 - o Si la durée minimale est de plus de 3 mois : l'affiliation doit se faire sur le site www.masanteprev-agricole.org/cdd-sans-date-de-fin
 - o Si la durée minimale est de moins de 3 mois : il n'y a pas d'affiliation pour les 3 premiers mois, si le contrat est prolongé au-delà de 3 mois l'affiliation doit se faire sur www.masanteprev-agricole.org/cdd-sans-date-de-fin, le 1^{er} jour du 4^{ème} mois.

Réunion d'informations micro-bénéfices agricoles.

La CAVB organise en collaboration de la Direction Régionale des Finances Publiques des réunions d'informations sur la nouveau régime fiscal en remplacement du forfait :le micro bénéfice.

Ces réunions se tiendront :

Le 15 mai à Mâcon à 14h30 au BIVB de Macon

Le 17 mai à Beaune à 15h à la maison de la viticulture

Le 22 mai à Chablis à 14h30 au BIVB de Chablis.



Accessibilité

La CAVB a été fréquemment sollicitée ces derniers temps sur le sujet de « l'accessibilité » de vos caveaux. En effet, certains cabinets de consultants ont des démarches parfois agressives.

Voici donc quelques informations utiles !

La mise en **accessibilité** est effectivement devenue une manne pour certains « consultants ».

Il était obligatoire de déposer avant **septembre 2015** auprès des DDT :

- soit *une attestation sur l'honneur d'accessibilité* pour tous les Etablissements Recevant du Public (de classe 5) – disponible à la CAVB.
- soit *un AdAP : Agenda d'Accessibilité Programmé* (un engagement de mise en conformité des locaux programmé sur quelques années).

Il y a sur le site de la CAVB un guide d'accessibilité :

http://cavb.fr/wp-content/uploads/2014/10/CAVB_Accessibilit%C3%A9-des-caveaux-de-d%C3%A9gustation-v2.pdf

Ces entreprises ont un discours bien rodé mais elles ne sont ni mandatées ni « certifiées »... il

Utilisation du nouveau TESA : faites connaître votre choix- Source MSA

Toutes les entreprises agricoles ont l'obligation de fournir une DSN en phase 3 à compter de la paie d'avril 2017 (dépôt des DSN le 5 ou le 15 mai), à l'exception des entreprises souhaitant opter pour le nouveau TESA. Vous n'avez pas encore démarré la

n'est absolument pas nécessaire de passer par elles.

#accessibleatous



AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

L'administration en charge de ce dossier (DDT) ne réalise à ce jour aucun contrôle sur ce sujet. Et il semble que les exploitations viticoles ne seraient pas les premières visées par ces contrôles.

Il est néanmoins important que les viticulteurs déposent au moins une attestation sur l'honneur ou le cas échéant un AdAP. Parfois, il suffit de quelques aménagements très simples.

Il faut garder en tête que l'accessibilité vise à ce que les services proposés au public soient accessibles à tous...

Enfin, il est possible de faire une réclamation auprès de la Direction départementale de la protection des populations (fraudes départementales) si la démarche de ces consultants est vraiment très agressive.

DSN ? Vous souhaitez utiliser le nouveau TESA en 2018 ? N'oubliez pas d'informer votre MSA de ce choix en remplissant le questionnaire en ligne.

<http://enquetes.cmsa.fr/limesurvey/index.php/932133?lang=fr>

DIVERS

Je m'affiche comme vigneron des Climats du vignoble de Bourgogne – Patrimoine mondial

L'appartenance au site des Climats du vignoble de Bourgogne est un gage de qualité et une opportunité économique supplémentaire pour vous, vignerons et vigneronnes du site inscrit au Patrimoine mondial.

Nous vous proposons de matérialiser cette appartenance en affichant à l'entrée de votre domaine, maison ou caveau une plaque « Patrimoine mondial ».

En devenant ambassadeur des Climats, vous recevrez votre plaque et un kit de communication pour vos visiteurs, et vous serez informé régulièrement des actualités.



Infos

La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et la Forêt (DRAAF) de Bourgogne et le fonds de formation VIVEA nous ont informés fin juillet, de la parution de nouveaux textes de référence Ecophyto 2 dont dépend directement le Certiphyto. Ce nouveau dispositif est entré en vigueur à compter du lundi 03 octobre 2016.

En conséquence, le thème de la formation a été retravaillé pour respecter ces nouveaux textes afin d'obtenir ce certificat individuel, à titre professionnel, pour l'achat et l'application de produits phytopharmaceutiques (durée de validité de 5 ans).

Infos "Certiphyto" pour les salarié(e)s viticoles / agricoles- infos CA 71

Vous êtes salarié(e) viticole et vous souhaitez obtenir votre certificat individuel "décideur" ou "opérateur", le CFPPA de Mâcon-Davayé est le Centre de formation à contacter. Vous êtes salarié(e) agricole et vous souhaitez obtenir votre certificat individuel "décideur" ou "opérateur", le CFPPA de Charolles est le Centre de formation à contacter.

Permanences de la CAVB à Mâcon

de cliquer sur le lien qui vous sera adressé chaque semaine pour consulter la page dédiée. L'accès sera personnalisé et vous permettra d'échanger avec votre technicien pour faire remonter et partager des inf

Retrouvez toutes les informations pour devenir ambassadeur des Climats en cliquant ici

(https://www.climats-bourgogne.com/fr/ambassadeurs_31.html)

La saison touristique étant déjà lancée, nous souhaitons prendre les commandes de plaques **avant le 19 mai 2017**. Pour cela, 2 moyens :

- en remplissant votre bulletin d'adhésion ici (https://www.climats-bourgogne.com/fr/adhesion_28.html)

- par mail en mentionnant votre nom et nom de domaine (*la plaque ne sera envoyée qu'une fois l'adhésion confirmée*)

Contact : communication@climats-bourgogne.com – Nathalie Hordonneau – 03 80 20 10 40

"Certiphyto" pour les chefs d'exploitation- Infos CA 71

Des sessions de formation 2017 sont dès à présent ouvertes :

07 et 14 avril

18 et 21 avril (2 places disponibles)

15 et 19 juin (complet)

12 et 19 septembre (12 places disponibles)

07 et 14 novembre spécifique viticulteurs (12 places disponibles)

11 et 18 décembre (12 places disponibles)

A savoir, pour les personnes ayant obtenu un diplôme agricole de moins de 5 ans, il vous est possible de demander directement votre certificat individuel sur le site <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R31441>.

AGENDA

La CAVB, en bref, ce qui s'est passé en avril 2017

3 avril : Commission géographique Côte d'or
4 avril : Réunion des présidents d'ODG
4 avril : Assemblée générale Côte de Nuits villages
6 avril : Assemblée générale UPVM, Maranges, Gevrey et Grands Crus de Gevrey
7 avril : Assemblée générale ODG Montagny
7 avril : CRINAO
11 avril : Union des régionales, Assemblée générale de l'ODG Puligny Montrachet
12 avril : Groupe de travail simplification administrative
18 avril : Assemblée générale ODG Meursault
24 avril : Groupe travail national plan de contrôle
27 avril : Groupe travail foncier
27 avril : Assemblée Générale Saint Véran

Les réunions, évènements à venir en mai 2017

5 mai : Assemblée Générale de la FDAC
9 mai : Assemblée Générale Terroirs de Corton et Grands Crus de Corton
9 mai : Assemblée Générale des Hautes Côtes
15- 17 et 22 mai : Réunions d'informations régime fiscal micro bénéfice agricole

La CAVB sera fermée le mercredi 10 mai en matinée, toute l'équipe sera mobilisée dans une réunion concernant Demat'vin.

Toute reproduction ou transfert, même partiel de ce document est soumis à notre autorisation.
Retrouvez l'ensemble de ces informations en ligne sur notre site internet www.cavb.fr

Confédération des Appellations et des Vignerons de Bourgogne - 132 route de Dijon-
21200 Beaune
☎ 03-80-25-00-25 📠 03-80-25-00-27 - Mail : cavb@cavb.fr - Site internet : www.cavb.fr
Rédacteurs : Thomas Nicolet, Marion Saüquère, Charlotte Huber, Laurence Boulmont